

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 22

En exercice : 27

Qui ont pris part à la

Délibération : 26

Date de la convocation :

13/06/2023

Date d'affichage :

13/06/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EPERLECQUES**

Séance du 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.

Secrétaire : Alain MASSON

Présents : Laurent DENIS – Barbara BODART – Didier VANDAELE – Sophie WAROT – Douglas VERSCHEURE – Sandrine DEMAUDE – Edith MERLIER – Alain MASSON – Laurent BRICHE – Annick CROQUELOIS – Sandrine LORIO – Monique VALENTIN – Estelle LECOFFRE – Patrick POTEL – Anthony BARBIER – Gabin LORGNIER – Marjory DELAVAL – Antoine TUSO – Sabrina LOOTVOET – Nicolas CHOCHOY – Jérôme LEBOUCHER – Jean-Bernard BONDUELLE

Absents : Hugues LAVOGIEZ (pouvoir à Sandrine DEMAUDE) – Estelle FOSSETTE (pouvoir à Annick CROQUELOIS) – Anne GOMBERT (pouvoir à Estelle LECOFFRE) – Nathalie MAEGHT (pouvoir à Gabin LORGNIER) – Ludovic COCQUEMPOT

2023/23

OBJET DE LA DELIBERATION : TARIFS LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE, DU CHAPITEAU, ET DES TABLES ET CHAISES

➤ Location de la salle polyvalente :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les tarifs de la location de la salle polyvalente sont les suivants :

	EPERLECQUOIS	NON EPERLECQUOIS
Location de la salle polyvalente le week-end complet (samedi et dimanche)	280 €	480 €
Enterrement	100 €	100 €

Un contrat de location est établi entre le locataire et la commune, une attestation d'assurance est réclamée à chaque locataire. Les clés de la salle polyvalente sont confiées au locataire le vendredi à partir de 14h00 et sont restituées à la mairie le lundi matin.

Le paiement de la location et de la caution doit être établi (par chèque ou en espèce) avant la location (lors de la réservation ou de la remise des clés).

Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la caution à 200 € pour les éperlecquois et non éperlecquois. Elle sera réclamée à la réservation et restituée après l'état des lieux de la salle et du matériel et le paiement du matériel manquant.

Monsieur le Maire souhaite modifier, à compter du 1^{er} janvier 2024, les tarifs de la location de la salle polyvalente comme suit :

	EPERLECQUOIS	NON EPERLECQUOIS
Location de la salle polyvalente le week-end complet (samedi et dimanche)	300 €	500 €
Enterrement	100 €	100 €

➤ Location du chapiteau :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs concernant la location du chapiteau :

	EPERLECQUOIS	NON EPERLECQUOIS (périmètre de 10 km maximum)
Location du chapiteau	150 €	300 €

Monsieur le Maire souhaite maintenir ces tarifs et souhaite instaurer une caution de 100 € pour les éperlecquois et non éperlecquois lors d'une location du chapiteau, à compter du 1^{er} janvier 2024.

➤ Location des tables et chaises :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs concernant les locations des tables et chaises :

	EPERLECQUOIS	NON EPERLECQUOIS
Location des chaises	0.20 €	/
Location des tables	1 €	/

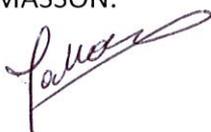
Monsieur le Maire souhaite maintenir ces tarifs et souhaite instaurer une caution de 50 € pour les éperlecquois lors d'une location de tables et chaises, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs concernant la location de la salle polyvalente et d'instaurer des cautions, aux montants susmentionnés, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus. Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

Le secrétaire de séance,

Alain MASSON.



Le Maire,

Laurent DENIS.

